

## Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 N° DEL2026-09-0263

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

**Date de la convocation** : 16 septembre 2026

### Présents :

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHÉ, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Jean DUPOUY, Jean-Noël CAPDEVILLE, Philippe FRANÇOIS, Catherine BLAIN, Julie PUYSEGUER, Isabelle COLAS-JALABERT, Valérie FAVRE, Quentin MOURONVAL, Priscillia GARCIA, Charles BROSSILLON, Soraya SENSOU, Paul CALLADO, Marie-Christine HARAMBAT, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Nicolas LEREGLE, Alexia SALDUCCI, Jean-Jacques GOURDON, Delphine LEBLANC, Isabelle POIRIER, Thibault LEMAIRE

### Excusés avec procuration :

Corinne CAPDEVILLE a donné pouvoir à Philippe FRANÇOIS ; Yann BRETHOUS a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Morgane BAILLET a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE ; Margaux FRITSCH a donné pouvoir à Alain BACHÉ ; Hicham LAMSIKA a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT

### Absents :

Abderrazak ABOU EL FADEL, Jean-Philippe GORI

**Secrétaire de séance** : Monsieur Charles BROSSILLON

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| <u>Présents</u>               | 32 |
| <u>Pouvoirs</u>               | 5  |
| <u>Votants</u>                | 37 |



**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL À CANDIDATURES POUR L'ORGANISATION D'UN WORKSHOP URBAIN DANS LE CENTRE VILLE DE MONT DE MARSAN.**

**Rapporteur : Madame Marianne SAVARY**

La Ville de Mont de Marsan est engagée depuis plusieurs années dans un programme de revitalisation de son centre ville via notamment le dispositif Action Cœur de Ville.

L'Acte 2 de ce dispositif se termine en décembre 2026.

Afin d'anticiper un Acte 3 , la ville souhaite se doter d'une vision stratégique du devenir du centre ville pour les 10 prochaines années.

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé de lancer un appel à candidatures en vue de l'organisation d'un *workshop*, ayant pour objectif de faire émerger des scénarios d'aménagement innovants ainsi que des propositions opérationnelles et concrètes.

Cet appel à candidatures permettra à 3 équipes pluridisciplinaires de réfléchir sur le centre ville montois sur des enjeux tels que l'habitat, la mobilité, les espaces publics, la renaturation, le stationnement et le cadre de vie.

Chaque équipe sera rémunérée à hauteur de 10 000 €, somme couvrant l'ensemble des prestations, frais de déplacement, de productions graphiques et audiovisuelles.

Ce *workshop* se déroulera sur le mois de novembre 2026. Pendant cette période, les 3 équipes retenues seront amenées à déambuler sur le centre ville pour s'imprégner des enjeux et proposer des pistes d'actions et des scénarios d'aménagement.

A la fin de la mission, une soirée de présentation sera organisée lors de laquelle chaque équipe présentera sa vision pour le territoire sous forme de planches visuelles et d'une courte vidéo.

Les travaux issus de ce *workshop* seront mobilisables pour des études pré-opérationnelles (Action Cœur de Ville, végétalisation des espaces publics, etc.).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « transition écologique, aménagement, travaux, voirie, urbanisme » du 14 septembre 2026,

**Considérant** que l'acte 2 du dispositif Action Cœur de Ville se termine en décembre 2026 et qu'il est nécessaire de travailler une nouvelle vision pour le centre-ville de Mont de Marsan,

**Considérant** que le travail produit par les équipes retenues pourra être mobilisable dans les futurs projets,

**Considérant** qu'il y a lieu de constituer un jury chargé d'auditionner les candidats



préalablement sélectionnés à la suite d'une première analyse des offres et de proposer, à l'issue, 3 lauréats,

**Considérant** qu'il convient de fixer la composition de ce jury,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 35 voix pour et 2 abstentions,**

**DECIDE DE,**

**Article 1 – APPROUVER** la mise en place d'un *workshop* sur le centre ville montois et son devenir pour les 10 prochaines années, avec 3 équipes pluridisciplinaires qui seront choisies à la suite d'une procédure de sélection préalable,

**Article 2 – DECIDER que :**

- A l'issue d'un appel à candidatures, 6 candidats préalablement sélectionnés à la suite d'une première analyse seront auditionnés par un jury composé d'élus,
- Le jury proposera 3 lauréats à la validation définitive de Monsieur le Maire qui signera les contrats dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal pour signer les marchés publics,

**Article 3 – APPROUVER** la composition du jury de sélection comme suit :

- Madame Marie-Laure LAFARGUE 2<sup>e</sup> adjointe au maire notamment en charge du centre-ville,
- Madame Marianne SAVARY, 6<sup>e</sup> adjointe au maire notamment en charge de l'urbanisme,
- Madame Stéphanie MOREAU, 8<sup>e</sup> adjointe au maire notamment en charge des travaux des bâtiments et du stationnement,

**Article 4- PRECISER** que le jury pourra faire appel à des agents de la collectivité pour leurs compétences techniques, financières ou juridiques,

**Article 5 - FIXER** à 10 000 € le montant qui sera alloué à chacune des 3 équipes lauréates, cette somme couvrant l'ensemble des prestations, frais de déplacement, de productions graphiques et audiovisuelles nécessaires à leur mission,

**Article 6 – AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 040-214001927-20260922-2026\_09\_0263-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL.**

**Frédéric DUTIN**  
**Maire de Mont de Marsan**  
**Président de Mont de Marsan**  
**Agglomération**  
**Conseiller Départemental du Canton**  
**de Mont de Marsan 1**

Signé électroniquement par  
Frédéric DUTIN

Le 7 octobre 2026

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».*